



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du : vendredi 06 octobre 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

25874229 ULIS CO 1 / NANTERRE ES 1 du 07/10/2023 (R1/B)

Demande de changement de terrain des ULIS CO, pour jouer sur le stade Jean Marc SALINIER n°2 aux ULIS.

La Commission,

. autorise le club des ULIS CO à utiliser le terrain synthétique n°2 pour ce match.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

COUPE GAMBARDILLA – CREDIT AGRICOLE

La Commission constate que l'équipe U18 FC MANDRES PERIGNY n'est pas engagée en championnat U18 de district

Par conséquent, cette équipe ne peut pas participer à la Coupe Gambardella.

U17 – CHAMPIONNAT

25903647 VILLENEUVE AFC 1 / AFP 18 1 du 08/10/2023 (R2/A)

Demande de report au 29 octobre 2023 de l'AFP 18, en raison d'une urgence familiale de l'éducateur, avec accord de VILLENEUVE AFC.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report,

La Commission maintient ce match au 08 octobre 2023.

U16 – CHAMPIONNAT**25891425 FC 93 BOBIGNY BG 1 / LINAS MONTHLERY ESA 1 du 08/10/2023 (R2/A)**

Demande du FC 93 BOBIGNY BG d'avancer le match de 12h à 11h30, en lever de rideau d'un match de CNU19 à 15h00.

Accord de la Commission, les compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

Championnat Régional U15**Régional 2****Poule B****25902788 JS VILLETANEUSE 1 / ACBB 1 du 07/10/2023**

La Commission accuse réception :

- Du courriel de VILLETANEUSE JS accompagné l'attestation d'indisponibilité du terrain.
- Des échanges des 2 clubs dans le cadre de l'inversion de la rencontre

Et décide d'inverser les matchs aller / retour comme suit :

Match aller :

25902788 ACBB 1 / JS VILLETANEUSE 1 le 07/10/2023

Coup d'envoi : 15h00

Lieu : Complexe marcel Bec n°1 à MEUDON

Match retour :

25902848 JS VILLETANEUSE 1 / ACBB 1 le 03/02/2023

Poule E**25904048 BOIS L'ABBE OUTRE MER 1 / VILLEJUIF US 1 du 07/10/2023**

La Commission,

Pris connaissance des échanges de mail entre les 2 clubs et du courriel de la Mairie de CHAMPIGNY SUR MARNE du 05/10/2023,

Considérant qu'en raison de l'indisponibilité de son terrain habituel, BOIS L'ABBE OUTRE MER a proposé de jouer le match à 16h00 (au lieu de 14h30),

Considérant que compte tenu du délai de prévenance, l'accord de VILLEJUIF US est nécessaire,

Considérant que VILLEJUIF US a refusé ce nouvel horaire,

Considérant que l'inversion n'est pas possible,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 28/10/2023.

Poule I**25913166 FRANCONVILLE FC 1 / DEUIL ENGHEN FC 1 du 07/10/2023**

Repris de dossier

L'inversion n'étant pas possible ce match est reporté au samedi 28/10/2023.